



Assemblée générale

Distr. générale
12 janvier 2010

Soixante-quatrième session
Point 96 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/64/391)]

64/35. Journée internationale contre les essais nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que la promotion de la paix et de la sécurité compte parmi les principaux objectifs et principes de l'Organisation des Nations Unies consacrés par la Charte,

Convaincue qu'il ne faut ménager aucun effort pour mettre fin aux essais nucléaires, afin d'éviter leurs effets dévastateurs et nocifs sur la vie et la santé des populations et sur l'environnement,

Convaincue également que l'arrêt des essais nucléaires est l'un des principaux moyens d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires,

Se félicitant de la dynamique favorable à la réalisation de cet objectif qui s'est créée récemment dans la communauté internationale,

Soulignant à cet égard le rôle essentiel joué par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile, les milieux universitaires et les médias,

Consciente de l'importance que revêt de ce fait l'éducation en tant qu'outil au service de la paix, de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération,

1. *Proclame* le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, destinée à éduquer le public et à le sensibiliser aux effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires et à la nécessité d'y mettre fin, en tant que moyen parmi d'autres de parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires ;

2. *Invite* les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les médias et les particuliers à célébrer comme il se doit la Journée internationale contre les essais nucléaires, notamment au moyen d'activités éducatives et de campagnes de sensibilisation.

55^e séance plénière
2 décembre 2009

